

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 27 janvier 2011 à 18h30

Absents et excusés : DUDANT, DELEPINE, Echevins; VINCENT et WATTECAMPS, conseillers communaux.

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Finances communales

Monsieur BOUCAUT informe les conseillers communaux que le Collège Provincial du Hainaut a approuvé la délibération du Conseil Communal du 16 décembre 2010, relative à l'impôt sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires.

Agent traitant : Magali EVRARD  
Politique responsable : Alain BOUCAUT

2. Travaux

- a) Travaux de réfection de la Place Bara à Antoing – Etat d'avancement n°10 et final au décompte – Entreprise ENTRETAL

Le point est présenté par Monsieur BAUWENS en l'absence de Monsieur DUDANT.

L'état d'avancement n°10 et final des travaux a été déposé par l'entreprise ENTRETAL pour un montant de 1.888,11 € TVA Comprise, et vérifié par Monsieur LEBLON, agent technique. Le montant total des travaux s'élève à 155.054,75 € TVA Comprise, pour un montant adjugé à 119.942,07 € TVA Comprise. Il y a donc un dépassement de plus de 10% pour ces travaux.

Monsieur BAUWENS assure que l'enveloppe budgétaire prévue n'a pas été dépassée. Il explique que les travaux supplémentaires consistent entre autre :

- à la pose d'un muret devant les Remparts;
- à l'aménagement du parking devant la maison Deffrenne;
- à l'ajout de valves communales;
- au remplacement d'un mât de drapeau,...

Monsieur VERSCHEURE signale qu'il s'agit là d'un gros dépassement, c'est plus de 30 % en plus. Il signale que ce n'est pas sérieux de la part de l'auteur de projet.

Monsieur BAUWENS signale que ces travaux supplémentaires n'étaient pas prévus au départ.

Monsieur VERSCHEURE signale que l'on a connu la même chose avec les travaux de l'école communale de Péronnes.

Monsieur BAUWENS précise que quand on creuse, on a parfois de mauvaises surprises.

Par 11 OUI et 3 NON, le Conseil Communal marque accord sur ce point.

Agent traitant : Christine DESPLANQUE  
Politique responsable : Didier DUDANT

b) Brasserie Soufflet – Phase II – Construction de 12 logements

Le point est présenté par Monsieur BAUWENS en l'absence de Monsieur DUDANT. Le projet établi par le bureau d'Architecture Waroux/Ridiaux pour la seconde phase des travaux étant estimé à 1.680.709,00 € HTVA (en 2007), la volonté du Collège Communal est de procéder à un marché public de promotion afin de désigner un partenaire privé pour la réalisation des travaux. Toutefois, pour la réalisation de la première phase, l'Administration a bénéficié d'un subside S.A.R. Dès lors, en respect de l'article 171 du C.W.A.T.U.P.E., il convient d'obtenir l'accord du Ministre pour greffer le bien immobilier d'un droit réel (vente).

Monsieur BAUWENS signale qu'il espère trouver un partenaire privé pour la construction des 12 logements.

Monsieur VERSCHEURE signale que les riverains s'inquiètent de la hauteur des futurs bâtiments.

Monsieur VIVIER signale que si on aligne les futurs bâtiments sur la maison « Dramaix », ils gagneront 2 ou 3 heures par jour de luminosité.

Monsieur VERSCHEURE ajoute que l'on pourrait implanter un parking devant les constructions.

Monsieur RENAUT signale que ce n'est pas une bonne solution de mettre des parkings devant les constructions, il vaut mieux qu'ils soient du côté de l'Escaut.

Monsieur BAUWENS signale qu'il sera attentif aux remarques, mais qu'il n'est pas question de modifier le permis de bâtir déjà accordé.

Monsieur RENAUT signale que de toute façon les nouvelles constructions seront moins hautes que la conciergerie de l'ancienne brasserie Soufflet.

Monsieur BOUCAUT rappelle que dans un dossier, l'intérêt général doit primer sur l'intérêt de quelques particuliers.

Monsieur VERSCHEURE signale que s'il y a moyen de faire mieux, pourquoi pas ? Il se plaint de n'avoir jamais vu les plans de ces futurs bâtiments.

Monsieur BAUWENS signale qu'à l'heure actuelle, on n'a toujours pas trouvé de partenaire privé, en grande partie parce que le projet est imposé au départ. Il signale à Monsieur VERSCHEURE que les plans ont toujours été visibles auprès de l'agent traitant le dossier.

Par 11 OUI et 3 ABSTENTIONS, Le Conseil Communal marque accord pour greffer le terrain de l'ancienne Brasserie Soufflet d'un droit de superficie. Le bénéficiaire de ce droit de superficie sera le partenaire privé qui sera désigné lors d'un prochain marché public. Ce droit de superficie sera levé lot par lot préalablement à la vente du partenaire privé à un tiers. L'administration récupèrera le montant de la valeur proportionnelle du terrain en fonction de la surface concernée par la vente.

Agent traitant : Samuël BASSETTO  
Politique responsable : Didier DUDANT

### 3. Rénovation urbaine

Le dossier est présenté par Monsieur BAUWENS

Le Ministre FURLAN a transmis un projet d'avenant relatif à la Convention-Exécution 2007. Celui-ci concerne la prolongation pour la remise du projet de travaux d'aménagement partiel de voiries (Quartier du Centre) jusqu'au 30 juin 2011.

Pour information, le projet a déjà été introduit auprès du SPW mais il s'agit pour lui de se justifier par rapport au Ministère des Finances.

Il s'agit ici de refaire des trottoirs et de palier à l'humidité dans le nouveau quartier Sourdeau (à l'arrière du bâtiment du coiffeur Vercruysse).

A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord sur cet avenant.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

### 4. Projet Contrat de Rivière - Protection des eaux de surface - Validation des Statuts

- a) Dans le cadre de ce dossier et suite à la décision du Conseil Communal de participer au projet "Contrat Rivière", celui-ci est invité à marquer son accord sur les Statuts de l'a.s.b.l. "Contrat de Rivière Escaut-Lys" qui nous ont été transmis par les Services du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut.

Monsieur VIVIER signale qu'à la lecture du contrat, il est fait mention d'eaux de surface, souterraines et artificielles. Il demande des explications sur ces termes. Il signale que des fonds vont être versés pour ne rien voir venir en échange. Il signale également que l'on n'a plus de nouvelles du contrat sentier.

Monsieur RENAUT signale qu'un rapport a été demandé au PNPE concernant les Wallo'net.

Monsieur BAUWENS signale que le coût est en fonction du nombre de mètres de cours d'eau repris sur la commune. Ce sont plutôt les berges de l'Escaut qui sont concernées dans ce contrat. Il signale que l'on peut demander à Monsieur MINETTE de venir exposer au Conseil Communal ce qui a été fait par les Wallo'net, et ce qui est prévu dans la commune au niveau du contrat rivière.

Par 11 OUI et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Communal marque accord sur ce point.

- b) Le Conseil Communal est également invité à marquer son accord sur la décision du Collège Communal, prise en séance du 08/12/2010, visant la désignation de Monsieur Didier DUDANT, Echevin, comme représentant Communal Titulaire et Madame Christine DASSONVILLE, Echevine, comme représentante Communale Suppléante.  
Pour rappel, la participation financière Communale pour l'année 2011 s'élève à 781.07 € (50% de la participation totale, les autres 50% étant couverts par le Programme Inter Reg IV).  
Pour 2012 et 2013, le subside annuel s'élèvera à 1.562,14 €.

Par 11 OUI et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Communal marque accord sur ce point.

Monsieur VIVIER signale qu'actuellement on paye pour faire un trou de un mètre carré pour y faire atterrir des libellules !

Agent traitant : Samuël BASSETTO  
Politique responsable : Didier DUDANT

## **Monsieur Grégory COURTOIS, conseiller communal rentre en séance**

### 5. Revitalisation urbaine

Acquisition d'une parcelle sise avenue de l'Europe à Antoing. Le dossier est présenté par Monsieur BAUWENS.

Dans le cadre du dossier de revitalisation urbaine (arrière Hospice de la Vieillesse) un projet de plan d'expropriation a été dressé par l'intercommunale Igretec. À l'intérieur de ce périmètre se situe une parcelle (Avenue de l'Europe) actuellement en vente et appartenant à Mme Denis Laurence (+/- 2a 30ca). Madame Denis a fait un crédit pont pour l'achat d'une autre habitation et ne peut avoir la patience d'attendre la réalisation de l'expropriation. Le Comité d'acquisition des Immeubles a estimé le terrain à la somme de 25.000 € hors frais de notaire.

Monsieur VERSCHEURE demande si c'est un achat dans le but de rétrocéder après.

Monsieur BAUWENS signale que ce terrain est destiné à de la voirie pour l'accessibilité à l'arrière des maisons de la rue Neuve.

Monsieur VERSCHEURE signale que l'on aurait dû le préciser dans la notice. Il signale que le plan n'y était pas joint. Madame KENNIS signale que la mention « cfr plan joint » voulait dire que celui-ci figurait dans le dossier et non avec l'envoi des convocations.

Monsieur BAUWENS signale que les dossiers sont consultables sur demande à l'hôtel de Ville au moins une semaine avant la séance.

A l'unanimité, le Conseil Communal décide de l'acquisition de cette parcelle par voie de gré à gré, et ce afin d'éviter tout conflit pouvant entraîner l'éventuel paiement d'indemnités.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

### 6. Recours administratif

Permis unique – SA Envirowall – commune de Brunehaut. Ce point est présenté par Monsieur BAUWENS.

Les fonctionnaires délégué et technique du SPW ont octroyé le permis unique à la société Eurowall pour l'installation de traitement des produits de dragage et de curage, située sur Brunehaut, à la limite d'Antoing. Ce qui veut dire que les machines vont travailler 7 jours sur 7, et 24 heures sur 24. Le Collège Communal a décidé d'introduire un recours administratif contre cette décision et a décidé de confier le dossier à Maître DEBONNET, Avocat pour l'introduction de ce recours.

Monsieur VIVIER demande s'il est normal que le Conseil Communal désigne l'Avocat alors que sa mission a déjà commencé.

Madame KENNIS signale que ce sont des dossiers avec des délais très courts, et qu'il était impossible de faire autrement. Elle signale que de toute façon, selon le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, c'est le Collège Communal qui prend la décision d'introduire un recours avec choix d'un Avocat, et cette décision est ensuite avalisée par le Conseil Communal.

A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord sur ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

#### 7. Plan communal pour l'emploi

Le dossier est présenté par Monsieur BAUWENS.

A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord sur le renouvellement du Plan Communal pour l'Emploi du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 (intégration aux points APE).

Agent traitant : Florence CLEMENT  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

#### 8. Service incendie

a) Suite à la modification du règlement organique du service incendie approuvée par le Conseil communal du 16 décembre 2010, celui-ci a été transmis au SPF Intérieur, lequel a émis quelques remarques.

A l'unanimité, le Conseil communal marque accord pour l'intégration des remarques du SPF dans ledit règlement.

Monsieur VIVIER signale que l'ADEPS a répondu favorablement pour que les candidats sapeurs pompiers puissent disposer de la salle Adeps pour l'entraînement aux épreuves. Ce sera gratuit pour les fédérés et une petite participation financière sera demandée pour les autres.

b) Lors de sa séance du 24 novembre 2010, le Conseil Communal a approuvé les mesures prises dans le cadre de la pré-zone.

A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord sur la convention relative à l'aide adéquate la plus rapide, entre communes disposant d'un service incendie, et ce dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif 2 des Pré-zones Opérationnelles.

Monsieur BAUWENS signale que la commune qui n'avait pas marqué accord a finalement changé d'avis. Tout est donc opérationnel pour la réforme. Il espère que celle-ci coûtera moins cher que la réforme des polices.

Agent traitant : Magali EVRARD  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

### c) Liste du matériel roulant

Cette liste a été transmise par le Sous-lieutenant Eric ANDRE, suite à la demande d'un conseiller communal lors d'une précédente séance.

Monsieur BAUWENS félicite le travail du mécanicien de la commune qui est chargé de l'entretien de ce matériel, lequel est toujours opérationnel malgré des années de fonctionnement.

Monsieur VERSCHEURE demande si c'était nécessaire d'utiliser du papier couleur et de qualité supérieure pour l'impression dudit document.

Monsieur BAUWENS répond que des photos couleurs donnent mieux que du noir et blanc.

Agent traitant : Eric ANDRE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

### 9. Subsides aux sociétés

A l'unanimité, le Conseil Communal décide d'octroyer un subside de 125 € à un club de jeux anciens et traditionnels, à savoir « Les Amis de la boule » de Calonne (2010). Les comptes ont été transmis.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

### 10. Circulation routière

A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord sur les règlements de roulage suivants :

- a) Calonne, rue E. Royer : emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à l'opposé de l'immeuble portant le n° 6.
- b) Péronnes, rue de Laplaigne : emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n° 22.
- c) Maubray, Grand-Route : limitation de vitesse à 50 km/h.

Monsieur BAUWENS signale qu'il faudra être vigilant car la vitesse sera désormais limitée à 50 km/h sur toute la Grand Route.

- d) Maubray, rue de la Gare : Délimitation au sol d'une piste cyclable pour les cyclistes à contresens.
- e) Antoing, rue Philippart : Stationnement délimité au sol du côté pair entre la rue de Fontenoy et le n°52 et interdiction de stationner du côté pair entre le n° 54 et l'accès piétons au tunnel sous le chemin de fer rue de la Station.
- f) Antoing, rue Louvieux : Interdiction de stationner dans la rue (entre la rue de l'Orphaverie et l'opposé de l'accès camion du magasin Aldi).

- g) Antoing, rue de l'Orphaverie : Diviser la chaussée en deux bandes de circulation entre les n° 44 et 50.

Monsieur BAUWENS signale que cela facilitera le passage du charroi très important à cet endroit.

Agent traitant : Martine ROOS  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 11. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010.

Agent traitant : Sonia KENNIS  
Politique responsable : Alain BOUCAUT

## 12. Questions orales

- Monsieur VERSCHEURE demande si on a une idée des répercussions financières sur la commune, si la Ville de VIRTON n'a pas gain de cause dans son recours concernant les gardes à domicile des pompiers.

Monsieur BAUWENS signale que si c'était le cas, ce serait la fin de toutes les casernes de pompiers volontaires.

Monsieur LOCATELLI signale que l'augmentation serait de l'ordre de 1.314.000 € par an pour les 40 hommes du service.

- Monsieur VERSCHEURE demande quand on pourra espérer avoir un ouvrier communal par village (ex cantonnier).

Monsieur BAUWENS signale que ce sera pour cette année.

- Suite à la question posée par Monsieur VERSCHEURE dans une séance précédente concernant des poteaux d'éclairage mal placés à l'avenue du Stade, Monsieur BAUWENS signale qu'il a rencontré un responsable de la société ORES. Il est possible d'enlever les poteaux en béton mais les tresses de câbles Basse Tension doivent être fixés sur les façades des immeubles privés. Trois riverains sont concernés, dont le fils de Monsieur VERSCHEURE. Courier sera envoyé pour recueillir leur accord.

Monsieur VERSCHEURE signale que l'idéal serait un éclairage central.

- Madame VERCAUTEREN demande qui va prendre en charge la rénovation de la croix celtique de Fontenoy.

Monsieur BAUWENS signale que cet hiver a été très rude, et qu'il y aura lieu de voir si des accords sont toujours possibles avec l'Irlande, car ce pays est en difficulté. On ne sait

donc pas s'il sera toujours d'accord d'investir pour d'autres pays. Courrier sera adressé à l'association irlandaise en question.

Monsieur VERSCHEURE demande si l'on pourrait solliciter des subsides.

Monsieur BOUCAUT signale que l'on peut en faire la demande, mais qu'il faut préalablement recevoir la réponse de l'Irlande.

- Monsieur VIVIER signale qu'il a reçu une demande du Président du football de Maubray concernant l'état du fossé longeant le chemin d'accès au terrain de football, lequel serait dangereux pour les enfants qui fréquentent le site.

Monsieur BAUWENS signale que les travaux de busage du fossé sont terminés. La main d'œuvre communale doit terminer de remblayer une partie de celui-ci. Pour le reste, il s'agit de voiries provinciales et privées, donc pas d'intervention de la commune.

- Monsieur VIVIER demande pour que les procès-verbaux des séances de Conseil communal soient de nouveau sur le site internet de la Ville d'Antoing. La demande sera relayée au service concerné.

#### **SEANCE SECRETE**

A l'issue de la séance, il est procédé à la remise du Mérite Sportif Antoinien 2010. Celui-ci est attribué au RAS Pays Blanc Antoinien, suite à la commission tenue le 25 janvier 2011.